

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
2 avril 2026

Date de publication  
sur le site internet de  
la commune,  
10 avril 2026

Date de signature  
29 avril 2026

Nombre de conseillers,  
En exercice 29  
Présents 28  
Votants 29

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Excusée- A donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-045	Désignation des représentants de la commune au Comité de Pilotage du site Natura 2000
------------	--

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants au sein des différents syndicats, organismes et associations et ce pour la durée du mandat.

Natura 2000 est un réseau européen constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres ou marins, qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et habitats particulièrement menacés.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Rives-en-Seine est concernée par un site Natura 2000 sur son territoire : le site Natura 2000 « Boucles de la Seine Aval »,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un membre titulaire et un suppléant au sein du Conseil municipal qui sera amené à représenter la commune au Comité de pilotage,

Monsieur le Maire propose de désigner les membres :

- Bastien CORITON : titulaire
- Lisa AUBERT : suppléante

Et d'informer les autorités compétentes de cette désignation.

Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat conformément aux dispositions légales en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET